

DG-4039



Octobre 1987

LES RETOMBEES MACROECONOMIQUES DU PROJET DE REFORME FISCALE (Août 1987)

M. Englert - R. Maldague

Bruxelles, le 21 octobre 1987.



(87) ME-RM/4039/al/5226

LES RETOMBEES MACROECONOMIQUES DU PROJET DE REFORME FISCALE (Août 1987)

I. INTRODUCTION

Le programme de réduction de la fiscalité directe des ménages, adopté par le Gouvernement en août 1987, s'étend sur quatre exercices fiscaux (1990 à 1993) et est axé pour l'essentiel sur les mesures suivantes :

- 1. décumul total des revenus des conjoints;
- 2. extension du régime du fractionnement par l'introduction d'un quotient conjugal (répartition 70 %/30 % du revenu entre les conjoints jusqu'à 900.000 francs);
- 3. réduction progressive du nombre de taux marginaux;
- 4. abaissement progressif jusque 50 % du taux marginal le plus élevé;
- 5. relèvement progressif des minima imposables;
- 6. modification et amélioration progressive du régime des dégrèvements pour enfants à charge.

L'impact direct et mécanique sur les recettes de l'I.P.P. est estimé à 75 milliards pour l'exercice 1990 et à près de 90 milliards pour l'exercice 1993.

Ce programme devrait être financé partiellement (à concurrence de 43 milliards à partir de l'année 1990) par une limitation de la déductibilité de certaines dépenses professionnelles pour les sociétés et les personnes physiques, la réduction ou la suppression de certaines dépenses fiscales des entreprises et d'autres mesures relatives aux personnes physiques. Les modalités exactes de ce financement partiel restaient cependant à déterminer.

Quant au financement du solde (hormis les effets induits attendus), deux options restent apparemment envisagées : l'une table sur les recettes supplémentaires que devrait générer l'harmonisation européenne de la fiscalité indirecte, prévue pour 1992, l'autre consiste à chercher les moyens manquants dans une réduction des dépenses publiques.

La présente étude porte sur les retombées macroéconomiques de ce programme de réduction de la fiscalité; elle s'inscrit dans la lignée des travaux réalisés par le Bureau du Plan sur le problème des impacts macroéconomiques d'une modification de la pression fiscale et parafiscale, notamment à propos de l'opération MARIBEL (1981), de la loi du 1er août 1985 (loi GROOTJANS), de la réforme de l'I.P.P. proposée par la Commission royale d'Harmonisation et de Simplification de la Fiscalité (1987) (1) et d'une éventuelle réduction des cotisations patronales de sécurité sociale (2). Comme dans les deux dernières études citées, le présent exercice est basé sur des simulations effectuées à l'aide du modèle macroéconomique et sectoriel de moyen terme HERMES.

- (1) BOSSIER, de FALLEUR, DELHEZ, ENGLERT et MALDAGUE, Les effets macroéconomiques d'une réforme de la fiscalité (Bureau du Plan, Planning Papers, DG 3976, avril 1987).
- (2) BOSSIER, de FALLEUR, ENGLERT, FESTJENS et MALDAGUE, Les effets macroéconomiques d'une diminution des cotisations patronales de sécurité sociale dans diverses modalités (Bureau du Plan, Planning Papers, DG 3998, juin 1987).

II. PORTEE DE L'EXERCICE

1. L'objectif de l'exercice est de capter de manière cohérente et dynamique l'ensemble des effets (directs et induits) de la réforme fiscale sur les grands agrégats macroéconomiques. Dans cette perspective, puisque la réforme affecte la répartition du revenu disponible entre les ménages, il eût été souhaitable de disposer d'un modèle qui décompose les ménages par catégorie de revenus. Malheureusement, cette dimension est généralement absente des modèles macroéconomiques; les impacts dérivent alors, comme dans le cas du modèle HERMES, de la variation du revenu disponible pris dans son ensemble.

Cette réserve mise à part, le modèle HERMES paraît relativement bien adapté à une évaluation globale du sens et de l'ordre de grandeur des effets d'une variation de la pression fiscale directe des ménages. Si sa dimension sectorielle ne joue pas un rôle fondamental dans un tel exercice, le modèle capte néanmoins au niveau des secteurs l'impact privilégié d'une baisse de l'I.P.P. sur les secteurs des services marchands et des biens de consommation, ainsi que certaines nuances dues aux élasticités différentes au revenu disponible des quinze catégories de biens et services de consommation que le modèle distingue.

Il faut noter à ce propos que les résultats de l'exercice intégrant une variation de l'impôt des sociétés doivent être interprétés avec prudence, compte tenu des difficultés bien connues de modélisation des effets macroéconomiques de ce type de prélèvement. Rappelons à ce propos que dans le modèle HERMES, le taux de taxation des entreprises intervient à deux niveaux, selon les secteurs :

- sur le coût d'usage du capital qui intervient à son tour dans la détermination de l'indice des prix à la production dans les secteurs concernés,
- sur le cash flow ratio, lequel constitue une des composantes intervenant dans la décision d'investir.

Dans les deux cas cependant, les impacts sont de faible ampleur; à vrai dire, la prise en compte correcte de ces mécanismes se heurte encore à des obstacles théoriques et davantage statistiques. On sait en effet que les statistiques relatives à l'I.Soc. ne sont pas ventilées par secteurs et par ailleurs d'une interprétation malaisée (1). Il est en définitive probable que l'effet négatif sur l'investissement d'une hausse de l'impôt des sociétés soit sous-estimé.

- 2. Enfin, pour apprécier correctement les résultats de la présente étude, il convient sans doute de rappeler le traitement réservé aux effets d'offre dans les modèles du Bureau du Plan. Rappelons à ce sujet que l'on peut distinguer trois grands ordres de mécanismes de ce type :
 - les effets de la fiscalité directe sur l'offre de travail et, partant, le coût du travail;
 ces effets découlent de postulats qui fondent les modèles néo-classiques d'équilibre général, à savoir, à long terme, l'élasticité positive de l'offre de travail au salaire
- (1) Voir notamment "Rapport sur l'impôt des sociétés", Conseil supérieur des Finances, pp.20 à 26.

net et la flexibilité des salaires assurant le retour à l'équilibre sur le marché du travail. Cependant, les estimations réalisées dans le cadre du modèle HERMES ne permettent guère de mettre la réalité de ces postulats en évidence et encore moins d'en quantifier les effets. Par ailleurs, dans un modèle empirique de court-moyen terme tel que le modèle HERMES, la prise en compte d'un impact positif sur l'offre de travail d'une baisse éventuelle de la fiscalité directe n'aurait pour seul résultat tangible qu'un accroissement du chômage. Notons qu'un accroissement de la motivation au travail qui se traduirait par des hausses de productivité plutôt que de l'offre de travail n'est guère mieux mesurable;

- les effets dits "d'offre" qui en réalité constituent des effets de confiance. Il s'agit de l'impact que le taux de pression fiscale et/ou parafiscale pourrait avoir, per se, sur la propension à consommer et la propension à investir, celles-ci tendant à s'accroître quand la pression fiscale et/ou parafiscale diminue. Ce genre de mécanisme, s'il existe, paraît difficile à quantifier;
- les effets sur l'évasion et la fraude fiscales. Il est possible que la réduction de la pression fiscale directe fasse réapparaître au grand jour certaines activités de l'économie souterraine. Cependant, ni pression fiscale directe ni même l'ensemble des prélèvements obligatoires ne constituent le seul facteur d'explication de l'économie souterraine. Un tel effet ne sera donc pas nécessairement de très grande ampleur, et il n'a guère été possible de le quantifier.

Le lecteur intéressé par la problématique des effets d'offre pourra se référer à certains travaux antérieurs du Bureau du Plan sur ce sujet (1) ainsi qu'à l'abondante littérature y afférente (2). Il convient par ailleurs de mentionner la difficulté de se prononcer définitivement sur les effets d'offre spécifiques d'une réduction importante de la fiscalité directe parce que les réformes de ce type sont soit trop récentes, soit encore à l'état de projet, car certains effets pourraient ne se développer qu'à long terme.

 ⁽¹⁾ Cf. par exemple:

 "Fiscalité et effets d'offre: une évaluation critique à l'occasion du plan fiscal pluriannuel du Gouvernement" (Bureau du Plan, DG(85)HJB-ThD/3683 du 15 septembre 1985, 50 pages).
 BOSSIER, de FALLEUR, DELHEZ, ENGLERT et MALDAGUE, op.cit. pp. 32 à 38.

⁽²⁾ Cf. par exemple "O.C.D.E., Tax reform in O.E.C.D. countries: economic rationale and consequences" (O.C.D.E./C.P.E./WP 1(87)2, du 20 février 1987, 64 pages + annexes).

III.HYPOTHESES

Dans l'exercice présenté ici, les retombées macroéconomiques de la réforme fiscale sont évaluées dans deux alternatives :

- dans la première alternative (simulation "sans compensation"), ce sont uniquement les réductions d'impôt prévues – qui seules font l'objet d'une décision ferme – qui sont introduites dans le modèle;
- dans la seconde alternative (simulation "avec compensation partielle"), les mêmes réductions d'impôt sont introduites conjointement à certaines compensations envisagées par le Gouvernement, mais pour lesquelles aucune décision ferme n'est encore prise. Il s'agit des mesures suivantes :
 - , limitation à 50 % de la déductibilité pour usage professionnel de l'amortissement des véhicules automobiles;
 - . introduction d'une franchise de 3 % du revenu semi-brut (avec un plafond de 100.000 FB) pour les charges professionnelles réelles;
 - . réduction à 75.000 FB du plafond des charges professionnelles forfaitaires;
 - . suppression de l'immunité jusqu'à 5.000 FB des frais de déplacement;
 - . limitation des frais vestimentaires, de restaurant, de réception et de représentation;
 - . taxation minimale à 25 % des arriérés et des indemnités de préavis;
 - . suppression de la déductibilité des intérêts à concurrence des revenus mobiliers et du crédit d'impôt;
 - . limitation de l'imputation du précompte mobilier en fonction de la durée de détention effective des titres;
 - . suppression des déductions pour investissement;
 - . taxation à 16,5 % des participations bénéficiaires des assurances-vie;
 - . modification du régime de la Q.F.I.E. avec introduction d'une provision pour créance douteuse.

On a supposé que les montants des impacts directs sur la collecte de l'impôt calculés par le Gouvernement tenaient compte de l'évolution prévisible des revenus et des prix à l'horizon considéré. Par ailleurs, comme ces évaluations sont données par exercice d'imposition, on a tenté de les ventiler par année budgétaire sur base de clés de répartition approximatives. Les montants obtenus sont donnés dans le tableau 1.

Tableau 1 - Impact "ex ante" de la réforme fiscale par année budgétaire (milliards de FB courants)

Année budgétaire	1989	1990	1991	1992(1)
1. Réductions décidées (I.P.P.) Exercice 1990 (75 milliards) Exercice 1991 (84,6 milliards) Exercice 1992 (86,5 milliards) Exercice 1993 (88,3 milliards)	- 35	- 40,3 - 39,5	- 45,1 - 40,4	- 46,1 - 41,2
 Incidence totale Incidence par rapport à l'année antérieure Compensations envisagées 	- 35	- 79,8	- 85,5	- 87,3
	- 35	- 44,8	- 5,7	- 1,8
- I.P.P.	+ 14	+ 22	+ 22	+ 22
- I. Soc.	+ 18	+ 21	+ 21	+ 21
 Incidence totale Incidence par rapport à l'année antérieure 	+ 32	+ 43	+ 43	+ 43
	+ 32	+ 10	0	0

A noter que l'année 1992 est donnée pour mémoire, puisque l'opération n'est pas simulée au-delà de 1991.

On déduit du tableau 1 les variations exogènes ou "ex ante" de l'impôt introduites dans les simulations (cf. tableau 2).

Tableau 2 - Variations "ex ante" de l'impôt introduites dans les simulations (milliards de FB courants)

Année budgétaire	1989	1990	1991
 Simulation "sans compensation" I.P.P. (Incidence totale) I.P.P. (Incidence par rapport à l'année antérieure) 	- 35	- 79,8	- 85,5
	- 35	- 44,8	- 5,7
 2. Simulation "avec compensation partielle" - I.P.P. (Incidence totale) - I.P.P. (Incidence par rapport à l'année antérieure) 	- 21	- 57,8	- 63,5
	- 21	- 36,8	- 5,7
 I.Soc. (Incidence totale) I.Soc. (Incidence par rapport à l'année antérieure) 	+ 18 + 18	+ 21 + 3	+ 21

IV. RESULTATS

IV.1 Réduction de l'I.P.P. "sans compensation"

A court terme, la hausse du revenu disponible des ménages due à la réduction de l'I.P.P. et accessoirement à l'amélioration de l'emploi est affectée pour l'essentiel à l'épargne du fait de l'inertie de la consommation privée classiquement reconnue par la théorie économique; en fin de période, par contre, elle est consacrée pour près de 70 % à la consommation privée (+ 66 milliards de FB courants en 1991 – cf. tableau 3). On notera que des 98 milliards de hausse du revenu disponible en 1991, 80 proviennent de la baisse de l'I.P.P. et 18 de la hausse des revenus due à l'amélioration de l'emploi et de l'activité.

Tableau 3 - Effets de la simulation "sans compensation" sur le revenu disponible des ménages et son affectation

(milliards de FB courants - différences avec la projection de référence)

	1989	1990	1991
Consommation privée	+ 14	+ 44	+ 65
Epargne	+ 22	+ 42	+ 32
TOTAL: Revenu disponible (dont baisse de l'I.P.P.)	+ 35	+ 86	+ 98
	(+ 35)	(+ 76)	(+ 80)

C'est cette progression de la consommation privée qui accélère l'ensemble de l'activité économique et, partant, la croissance.

Croissance

A l'horizon 1991, le niveau de la consommation privée en volume a progressé de 1,7 % et celui du logement – également du fait de la hausse du revenu disponible – de 1,2 % (cf. tableau 4). Cette double progression entraîne à son tour une accélération de la F.B.C.F. en volume des entreprises (de 0,8 % en niveau à l'horizon 1991) mais simultanément une hausse des importations (de 0,6 % en niveau à l'horizon 1991). Ce phénomène de fuite à l'importation, dans le cas belge particulièrement accentué, prive notre système productif d'une part importante (plus de 30 %) de la relance du marché intérieur.

L'augmentation de la dépense intérieure provoque à l'horizon 1991 un relèvement du P.N.B. de l'ordre de 0,65 % (cf. tableau 4).

Tableau 4 - Effets de la simulation "sans compensation" sur la croissance économique

(milliards de FB de 1975 - Taux de croissance - différences avec la projection de référence)

	1989	1990	1991	Effet cumulé(1)
Consommation privée	+ 0,39	+ 0,80	+ 0,48	+ 1,7
F.B.C.F.	+ 0,14	+ 0,35	+ 0,30	+ 0,8
- dont secteur endogène	+ 0,15	+ 0,38	+ 0,29	+ 0,8
- dont logement	+ 0,19	+ 0,45	+ 0,47	+ 1,1
Exportations de biens et services	- 0,00	- 0,02	- 0,02	-
Importations de biens et services	- 0,15	- 0,27	- 0,17	- 0,6
P.N.B. (p.m.)	+ 0,15	+ 0,32	+ 0,19	+ 0,7

⁽¹⁾ Somme des variations annuelles, en écart par rapport à la projection de référence. A noter que dans les tableaux où figurent des grandeurs en valeur absolue (et pas en variation annuelle), l'écart par rapport à la projection de référence de la dernière année constitue, par définition, l'effet cumulé.

Exportation nette, prix, emploi

A moyen terme, l'accélération de la croissance entraîne une détérioration de l'exportation nette de l'ordre de 0,5 % du P.I.B. du fait de l'accroissement des importations; ceci n'est pas en soi préoccupant dans la mesure où le solde extérieur continuerait à enregistrer un surplus substantiel. On observe par contre une amélioration de l'emploi de 9.000 unités environ (cfr. tableau 5). A noter une accélération négligeable de l'inflation (cfr. tableau 5) due à l'accroissement du taux d'utilisation des capacités.

Tableau 5 - Effets de la simulation "sans compensation" sur l'emploi, l'exportation nette et les prix

(dissérences avec la projection de référence)

		1989	1990	1991
1.	Emploi - Chômeurs au 30/6 (en milliers d'unités)	- 1.8	- 5.2	- 8.9
2.	Exportation nette (biens et services)		3.2	- 0.9
	Milliards de FB courants% du P.I.B.	- 5.4 - 0.11	-16.6 - 0.32	- 25.0 - 0.46
3.	Prix	0.11	0.52	- 0.40
	- Consommation privée (taux de croissance)	+ 0.02	+ 0.06	+ 0.07

Du point de vue sectoriel, l'accroissement de l'emploi se concentre sur le secteur des autres services (+ 5.900), des biens de consommation (+ 1.200) et de la construction (+ 800).

Finances publiques

Puisque délibérément aucune compensation budgétaire n'est introduite dans la simulation et également parce que les retombées macroéconomiques sont modestes, le solde budgétaire est bien entendu sérieusement affecté par l'opération. Le déficit s'alourdit en 1991 de 68 milliards de francs, soit 1,1 % du P.N.B. (cfr. tableau 6), ce qui représente un "autofinancement" des réductions décidées de l'ordre de 17 milliards, soit 20 %. Ces 17 milliards constituent un solde entre l'aggravation des charges d'intérêts de la dette publique (+ 7 milliards) – du fait de l'augmentation même du déficit – et l'amélioration d'autres postes :

- l'I.P.P. à concurrence de 5 milliards (la baisse de l'I.P.P. est "ex post" de 80 milliards contre 85,5 milliards "ex ante"), du fait de la progression des revenus et essentiellement de la masse salariale; la hausse de la masse salariale provient essentiellement de l'amélioration de l'emploi et accessoirement d'une légère augmentation du salaire par tête due à une hausse (très) faible de la durée effective et de la productivité horaire;
- les recettes d'impôt indirect, à concurrence de 10 milliards, principalement du fait de la reprise de la consommation privée;
- les recettes de cotisations sociales à concurrence de 6 milliards, du fait de la hausse de la masse salariale;
- la baisse des prestations sociales, à concurrence de 2,6 milliards, du fait du recul du chômage.

Tableau 6 - Impact sur les finances publiques de la simulation "sans compensation" (milliards de FB - différences avec la projection de référence)

		1989	1990	1991
1.	Ressources			
	- I.P.P.	- 34.7	- 76.4	- 80.1
	- I.Soc.	+ 0.2	+ 0.5	+ 0.6
	- Impôts indirects	+ 2.1	+ 6.9	+ 10.2
	- Cotisations sociales	+ 0.6	+ 3.6	+ 6.0
	- Total	- 31.7	- 65.5	- 63.2
2.	Emplois			
	- Consommation publique	- 0.2	+ 0.7	+ 1.2
	- Prestations sociales	- 1.1	- 1.7	- 2.6
	- Intérêts effectifs, etc	0.7	3.1	6.6
	- Total	- 0.6	2.1	5.2
3.	Epargne brute - milliards de FB - % du P.I.B.	- 31.2 - 0.6	- 67.6 - 1.2	- 68.4 - 1.1

IV.2 Réduction de l'I.P.P. avec les compensations partielles envisagées

Les résultats de la simulation "avec compensation partielle" sont d'ampleur moindre que ceux de la simulation "sans compensation" puisque :

- la réduction d'I.P.P. est, ex ante, plus modeste;
- l'I.Soc. est augmenté à travers diverses mesures (suppression de la déduction pour investissement, réduction de certains frais professionnels déductibles, modification du régime de la Q.F.I.E.).

Revenu des ménages et des sociétés

A court terme, du fait d'une certaine inertie de la consommation privée (comme dans la simulation précédente), la hausse du revenu disponible des ménages est affectée pour l'essentiel à l'épargne; par contre, en fin de période, elle est en majeure partie consacrée à la consommation privée. Celle-ci progresse de 47 milliards de FB courants à l'horizon 1991 (cfr. tableau 7) et entraîne l'accélération de l'activité.

Tableau 7 - Effets de la simulation "avec compensation partielle" sur le revenu disponible des ménages et son affectation (milliards de FB courants - différences avec la projection de référence)

	1989	1990	1991
Consommation privée	+ 8	+ 30	+ 47
Epargne	+ 13	+ 31	+ 24
TOTAL: Revenu disponible (dont baisse de l'I.P.P.)	+ 21	+ 61	+ 71
	(+ 21)	(+ 56)	(+ 60)

La hausse de l'I.Soc. détériore bien entendu le compte de revenu des sociétés et quasisociétés, en dépit d'une progression de l'excédent brut d'exploitation due à l'amélioration de l'activité économique (cfr. tableau 8). L'épargne brute perd 17 milliards de FB en 1991.

Tableau 8 - Effets de la simulation "avec compensation partielle" sur le compte de revenu des sociétés et quasi-sociétés (milliards de FB courants - différences avec la projection de référence)

		19	89	19	90	1	991
1.	Ressources - Excédent brut d'exploitation - Autres	+	2 0	+	6 0	++	6 1
	- Total	+	2	+	6	+	7
2.	Emplois - I.Soc. - Autres - Total	++	18 1	+ + +	21 2 23	+ +	21 3 24
3.	Solde : épargne brute	_	16		17	_	17

Croissance

Les principales retombées sur la croissance sont données au tableau 9. A l'horizon 1991, le niveau de la consommation privée en volume est relevé de 1,2 %, celui du logement de 0,7 %, celui de la F.B.C.F. des entreprises de 0,6 %, celui des importations de 0,5 %. Il s'ensuit une hausse du niveau du P.N.B. en volume de l'ordre de 0,5 % en 1991.

Tableau 9 - Effets de la simulation "avec compensation partielle" sur la croissance économique

(milliards de FB de 1975 - Taux de croissance - différences avec la projection de référence)

	1989	1990	1991	Effet cumulé(1)
Consommation privée	+ 0,23	+ 0,59	+ 0,39	+ 1,2
F.B.C.F.	+ 0,08	+ 0,24	+ 0,23	+ 0,6
 dont secteur endogène 	+ 0,09	+ 0,26	+ 0,23	+ 0,6
 dont logement 	+ 0,11	+ 0,31	+ 0,31	+ 0,7
Exportations de biens et services	- 0,00	- 0,01	- 0,01	0,0
Importations de biens et services	+ 0,09	+ 0,22	+ 0,15	+ 0,5
P.N.B. (p.m.)	+ 0,09	+ 0,24	+ 0,15	+ 0,5

⁽¹⁾ Somme des variations annuelles, en écart par rapport à la projection de référence. A noter que dans les tableaux où figurent des grandeurs en valeur absolue (et pas en variation annuelle), l'écart par rapport à la projection de référence de la dernière année constitue, par définition, l'effet cumulé.

Exportation nette, prix, emploi

L'accélération de la croissance améliore l'emploi (de plus de 6.000 unités en 1991) mais détériore l'exportation nette (-0,3 % en 1991), du fait de la hausse de l'importation, ce qui n'est pas nécessairement préoccupant comme signalé ci-avant; l'évolution des prix n'est pratiquement pas affectée (cfr. tableau 10).

Tableau 10 - Effets de la simulation "avec compensation partielle" sur l'emploi, l'exportation nette et les prix (différences avec la projection de référence)

		1989	1990	1991
1.	Emploi - Chômeurs au 30/6 (en milliers d'unités)	- 1.2	- 3.7	- 6.2
2.	Exportation nette (biens et services) - Milliards de FB courants - % du P.I.B.	- 3.2 - 0.06	-11.3 - 0.22	- 18.0 - 0.33
3.	Prix - Consommation privée (taux de croissance)	+ 0.01	+ 0.04	+ 0.06

Finances publiques

Les principaux résultats relatifs aux finances publiques figurent au tableau 11. Le déficit public s'aggrave en 1991 de 0,5 % du P.I.B. (à noter qu'il n'est guère affecté en 1989, essentiellement parce que la hausse de l'I.Soc. compense pratiquement la baisse de l'I.P.P.). L'autofinancement de la réforme monte ici à 35 % soit 14,8 milliards (puisque pour un effort "ex ante" de 42,5 milliards – 63,5 milliards d'I.P.P. moins 21 milliards de hausse de l'I.Soc. – le déficit s'accroît de 27,7 milliards).

Il est légitime de s'interroger sur l'origine de l'amélioration du taux d'autofinancement dans le cas de l'exercice "avec compensation partielle" par rapport au cas de l'exercice "sans compensation"; elle s'explique par la hausse de l'I.Soc. qui, dans le modèle, a peu d'effets induits et doit donc s'interpréter avec une prudence extrême, vu les incertitudes quant aux impacts macroéconomiques de l'impôt des sociétés. Plus précisément, le produit de la hausse de l'I.Soc. au niveau des recettes est probablement surestimé et le coût budgétaire de la réforme (dans l'exercice "avec compensation partielle") sous—estimé.

Tableau 11 - Impact sur les finances publiques de la simulation "avec compensation partielle" (milliards de FB - différences avec la projection de référence)

		1989	1990	1991
1.	Ressources			
	- I.P.P.	- 20.9	- 55.9	- 59.8
	- I.Soc.	+ 18.1	+ 21.3	+ 21.4
	- Impôts indirects	+ 1.2	+ 4.7	+ 7.4
	- Cotisations sociales	+ 0.5	+ 2.3	+ 4.3
	- Total	- 1.3	- 27.6	- 26.8
2.	Emplois			
	 Consommation publique 	- 0.2	+ 0.3	+ 0.8
	- Prestations sociales	- 0.8	- 1.3	- 1.9
	- Intérêts effectifs, etc	0.0	+ 0.5	+ 2.0
	- Total	- 1.1	- 0.4	+ 0.9
3.	Epargne brute - milliards de FB - % du P.I.B.	- 0.3 0.0	- 27.2 - 0.5	- 27.7 - 0.5

On notera les effets induits positifs sur les impôts indirects (+ 7,4 milliards), sur les cotisations sociales (+ 4,3 milliards) et sur les prestations (- 1,9 milliard) pour les raisons déjà indiquées dans le cas de l'exercice "sans compensation".

V. CONCLUSIONS

1. Il est sans doute utile de rappeler au préalable certains résultats importants.

Dans l'exercice de réduction de l'I.P.P. "sans compensation", après trois ans, pour un "sacrifice" budgétaire "ex ante" de l'ordre de 1,5 % du P.N.B., le P.N.B. en volume est relevé de 0,65 %; l'emploi progresse de 9.000 unités soit 0,2 % de la population active totale. Le solde budgétaire se détériore de 68 milliards en 1991 soit 1,1 % du P.N.B.

Dans l'exercice de réduction de l'I.P.P. partiellement compensée, le "sacrifice" budgétaire "ex ante" est de 0,7 %; la troisième année de la réforme, le niveau du P.N.B. en volume est relevé de 0,5 %, l'emploi progresse de 6.000 unités soit 0,15 % de la population active totale; le solde budgétaire se détériore de 28 milliards en 1991 soit 0,5 % du P.N.B. Le rapport entre les retombées macroéconomiques et l'effort consenti est donc meilleur dans ce dernier cas, mais rappelons qu'il convient à ce propos d'être prudent dans l'interprétation des résultats du fait des incertitudes quant à la modélisation de l'impact macroéconomique de l'impôt des sociétés; ce résultat mutatis mutandis plus favorable doit être considéré comme flatté car les effets négatifs d'une hausse de l'impôt des sociétés est probablement sous-estimé compte tenu des remarques formulées à ce propos dans la section II.

- 2. Ces résultats confirment largement les conclusions tirées de travaux antérieurs du Bureau du Plan portant sur l'impact d'une réduction de l'impôt des personnes physiques; ils soulignent en effet :
 - la relative modestie des retombées macroéconomiques d'une réduction de la pression fiscale de l'I.P.P., qui s'explique par les phénomènes de fuite à l'épargne et à l'importation; cette dernière joue un rôle crucial et est particulièrement accentuée dans le cas belge du fait du taux d'ouverture de l'économie;
 - le caractère néanmoins positif d'une telle mesure quant aux effets sur la consommation privée, l'investissement et la croissance, donc sur l'emploi; l'effet est négatif sur l'exportation nette de biens et services ce qui n'est pas préoccupant compte tenu des surplus prévisibles qui se dégagent des projections;
 - le caractère très partiel de la couverture automatique du découvert budgétaire consenti par les hausses de recettes qu'induisent les retombées macroéconomiques positives;
 - le coût élevé pour les finances publiques de l'usage de l'instrument "impôt des personnes physiques" aux fins de promouvoir l'emploi, comme c'est d'ailleurs le cas pour toute politique tendant à combattre le chômage par une réduction de la pression fiscale et/ou parafiscale, quel que soit le type de prélèvement affecté (1).

 ⁽¹⁾ Cet aspect de la problématique de la promotion de l'emploi par des politiques de redéploiement de la pression fiscale et parafiscale avait déjà été souligné par le Bureau du Plan dans des travaux antérieurs; l'on se reportera par exemple à

 BUREAU DU PLAN, "Les perspectives 1985-1989 de janvier 1985 dans d'autres hypothèses fiscales" (document DG(85)RdF-ThD-ME/3584 du 10 avril 1985).
 "L'intérêt des cotisations patronales à la sécurité sociale comme levier de politique économique en vue de promouvoir l'emploi" (document DG(85)RM/3652 du 15 juin 1985).

3. Rappelons que la réforme étudiée, tout comme d'autres projets de réforme de l'I.P.P., n'est pas uniquement motivée par des considérations macroéconomiques : des justifications socio-politiques ont été maintes fois avancées (redistribution en faveur des familles, suppression de la discrimination entre couples mariés et non mariés, volonté de ramener la pression fiscale et les taux marginaux les plus élevés à des niveaux plus proches des moyennes européennes, etc...). Les résultats qui précèdent soulignent que, dans un projet de réforme fiscale, les objectifs macroéconomiques ne peuvent être négligés; ils ne peuvent cependant pas constituer le seul critère d'appréciation.